



APPEL À CANDIDATURE

« RÉSIDENCE D'AUTEUR ALBUM POUR LA JEUNESSE OU BANDE DESSINÉE »

3 mars 2025 - 5 mai 2025

Commune de Meyrargues

1. Cadre de la résidence

1.1 Présentation de l'annonceur

Situé dans le nord du département des Bouches-du-Rhône dans l'écrin préservé du Grand Site Concors-Sainte-Victoire, la commune de Meyrargues développe une politique culturelle diversifiée et en plein renouvellement. Elle s'appuie sur une bibliothèque de grande dimension et quelques équipements culturels permettant la diffusion facilitée de spectacles et d'événements.

Riche de près de 4000 habitants, le territoire communal s'étend du Sud au Nord, depuis les contreforts de la Sainte-Victoire jusqu'au Val de Durance, offrant une nature préservée, des terroirs agricoles provençaux et une forêt dans un état d'exceptionnelle conservation.

Village de naissance du poète provençal Joseph d'Arbaud, contemporain de Mistral, Meyrargues souhaite proposer à sa population et à sa jeunesse des temps de rencontres avec des auteurs/illustrateurs pour la jeunesse et/ou des auteurs de Bande Dessinée.

1.2 Objectifs de la résidence pour le porteur de projet

La Ville de Meyrargues lance un appel à candidature en vue d'une résidence d'auteur/illustrateur pour la jeunesse et/ou de bande dessinée en lien avec la médiathèque (<https://mediatheque-meyrargues.fr/>).

La résidence se déroulera pendant 2 mois du 3 mars au 5 mai 2025 à Meyrargues. Cet appel est ouvert à un auteur/illustrateur pour la jeunesse ou de bande dessinée. Seront systématiquement privilégiés les auteurs ayant publié à compte d'éditeur au moins un album pour la jeunesse ou une bande dessinée dont le dernier édité depuis moins de trois ans.

La résidence donnera lieu à une restitution dont la forme et le lieu seront à définir ensemble et ultérieurement.

Les objectifs pour la ville de Meyrargues sont multiples :

- Offrir à un artiste un environnement favorable à la création ;
- Soutenir le travail d'un artiste-auteur ;
- Ancrer la littérature et l'illustration pour la jeunesse comme la bande dessinée comme un élément fort de la politique culturelle de la ville de Meyrargues ;
- Utiliser l'illustration pour la jeunesse ou la bande dessinée comme médium pour créer des liens avec tous les habitants de la commune.



1.3 Les attendus

Durant ce séjour, son temps est en grande partie consacré à son travail de création (projet professionnel d'écriture, de scénarisation, de dessins d'illustration, de bande dessinée, etc.) en cohérence avec la politique culturelle de la Ville.

L'artiste auteur/illustrateur pour la jeunesse ou bédéiste s'engage également à concevoir et animer durant le temps de la résidence 8 journées de « médiation » organisées en partenariat avec la médiathèque, le centre de loisirs, les écoles et les associations du territoire communal et potentiellement avec les communes membres du réseau « Durance rive gauche ». Ces temps peuvent prendre des formes diverses telles que : atelier de pratique, rencontre-dédicace, conférence dessinée, dessin en direct, etc.

Pour ce faire, il devra impérativement pouvoir tenir une discussion en français et devra faire preuve d'autonomie. Seront privilégiés des propositions de médiation rendant le public acteur. Les formes et les dates seront à définir ultérieurement.

2. Les conditions d'accueil

- La résidence comprend un hébergement pris en charge par la commune ;
- Sur la durée de la résidence et s'il le souhaite la commune met à la disposition de l'artiste-auteur un espace pour travailler au sein de la médiathèque ;
- Le temps de présence sur la médiathèque est subordonné à l'organisation de la structure d'accueil : l'artiste sera accueilli du mardi au samedi de 9h00 à 18h00 selon le règlement intérieur défini par la structure ;
- L'espace d'accueil du résident n'est pas ouvert au public. L'accueil de toute personne extérieure sera possible uniquement sur RDV et en lien avec l'équipe de la Médiathèque ;
- La présence de l'artiste est requise durant 4 jours par semaine au minimum ;
- Les frais de repas et de déplacement sont à la charge exclusive de l'artiste ;
- L'artiste est invité à apporter son matériel professionnel.

3. Conditions de sélection

Un comité de sélection constitué d'élus, de personnes qualifiées et des équipes culturelles se réunira pour examiner les dossiers la semaine du 18 novembre 2024.

La transmission de la réponse interviendra par courriel la première semaine du mois de décembre 2024.

4. Les modalités financières

Un financement forfaitaire de 3 000 € au total est alloué pour la résidence. Il est réparti en un versement de 1500 € à fin mars 2025, un second versement du même montant à la fin mai 2025. La commune assure le rôle de tiers déclarant et verse les frais liés aux contributions sociales en tant que diffuseur.



L'accueil en résidence fera l'objet d'une convention spécifique entre l'artiste-auteur accueilli et la commune.

5. Calendrier prévisionnel

Dates de candidature	Du 1er août au 31 octobre 2024
Comité de sélection pour sélectionner un artiste	Semaine du 18 novembre 2024
Transmission de la réponse	Semaine du 2 décembre 2024

6. Dossier de candidature

1. Un dossier présentant votre travail général
2. Une note d'intention présentant un avant-projet explicitant les créations artistiques et les actions culturelles envisagées dans le cadre de la résidence,
3. Des fichiers audiovisuels ou de liens vers vos réalisations éventuelles,
4. N° de sécurité sociale,
5. La transmission de documents prouvant un statut professionnel ou en cours de professionnalisation (affiliation MdA, AGESEA, autoentrepreneur, etc.),
6. N° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures,
7. Une attestation d'assurance responsabilité civile

Date butoir pour candidater : jeudi 31 octobre 2024

Les candidatures sont à transmettre uniquement par courriel à l'adresse :

louis.burle@meyrargues.fr

Contact :

Erik-Charles Delwaille, Directeur général des services

Commune de Meyrargues

Hôtel de Ville – Rue d'Albertas 13650 Meyrargues

Accueil : 04 42 57 50 09